

La motion sera mise en œuvre dans le cadre de la conversion des gains d'efficacité de la recherche agronomique suite aux réformes structurelles d'Agroscope (cf. mo. 20.3014). Un montant supplémentaire de 0,5 million de francs sur quatre ans sera consacré à la recherche d'Agroscope sur la punaise diabolique.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2020 P 19.4459 Importations de denrées alimentaires. Analyses.
(N 19.6.20, Bourgeois)

Texte déposé: *Je demande au Conseil fédéral de bien vouloir fournir un rapport qui met en exergue les quantités de produits agricoles importés depuis la conclusion de l'Uruguay-Round de l'OMC et jusqu'à ce jour. Ce rapport tiendra compte, par lignes tarifaires, des quantités notifiées à l'OMC et celles importées à ce jour.*

Rapport du 24 novembre 2021 en exécution du postulat 19.4459 «Importations de denrées alimentaires. Analyses.»

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2020 M 20.3014 Réforme structurelle d'Agroscope. Réaffectation sans délai des gains d'efficacité à la recherche agricole
(N 4.6.20, Commission des finances CN; E 24.9.20)

Texte déposé: *Dans le cadre de l'élaboration du concept détaillé de réforme d'Agroscope et du plan de mise en œuvre de celui-ci, le Conseil fédéral est chargé de prévoir une réaffectation sans délai de l'ensemble des gains d'efficacité tirés à l'enveloppe budgétaire d'Agroscope, de manière à ce qu'ils profitent immédiatement à la recherche agronomique au lieu de servir au financement des projets de construction. Cette réaffectation se fera en conformité avec l'esprit de la motion 18.4087 de la Commission des finances du Conseil national, adoptée le 11 mars 2019, qui charge le Conseil fédéral de revoir le niveau de l'objectif d'économie visé par la réforme structurelle d'Agroscope et de convertir ce dernier en un objectif d'efficacité.*

La réaffectation de la totalité des gains d'efficacité obtenus grâce à l'optimisation de l'infrastructure d'Agroscope est garantie. Ces gains se montent à 59,7 millions de francs sur la période comprise entre 2021 et 2028, et Agroscope tient un compte rendu spécifique (*reporting*) de l'emploi de ces fonds. Les gains d'efficacité serviront d'abord à financer les activités d'Agroscope dans les stations d'expérimentation décentralisées, lesquelles sont construites et exploitées avec les cantons et d'autres partenaires. Ils permettront ensuite de dégager des ressources pour créer des postes et des projets de recherche supplémentaires afin de renforcer l'activité de recherche d'Agroscope. Dans le but de pérenniser le financement de ces activités, le principe d'affectation des gains d'efficacité au budget et leur répartition sur la planification financière pour la période de 2021 à 2028 a été adopté.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.